

# CFC77

**PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A**  
**LA CATEGORIE « 125CM3 »**



## **PUBLIC CONCERNE :**

Depuis le 1er janvier 2011 tous les titulaires du permis B qui souhaitent conduire un deux-roues motorisé de 50 à 125 cm<sup>3</sup> (L3e) ou un tricycle à moteur L5e (scooter à trois roues) de plus de 50cm<sup>3</sup> quelle que soit sa puissance (L5e) ont l'obligation de suivre une formation de 7 heures, sauf les personnes titulaires d'une quelconque catégorie de permis de conduire obtenu avant le 1er mars 1980.

Depuis le 19 janvier 2013 il est en plus nécessaire pour les usagers de tricycles à moteur (L5e), de plus de 15 kw, d'être âgés de 21 ans révolus.

Pour prétendre à cette formation, il faut avoir obtenu le permis B depuis au moins deux ans mais néanmoins, elle peut être suivie un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Les titulaires du permis B ayant assuré et utilisé une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq années précédant le 1er janvier 2011 sont exemptés de cette formation.

## **OBJECTIF DE LA FORMATION :**

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule. Ces sept heures de théorie et de pratique sont également une occasion unique de réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe au milieu de la circulation. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages qu'il y a à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

## **DEROULEMENT DE LA FORMATION :**

Elle est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité .

La formation se compose de 3 phases :

2 heures de théorie,

2 heures de pratique hors circulation (« sur plateau »)

3 heures de pratique en circulation.

**\*2 heures de théorie :** Son programme débute par une analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur. Il se prolonge avec des conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.

La personne en formation apprend ainsi à se rendre détectable auprès des autres usagers. Elle est aussi sensibilisée à l'importance de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes). Elle apprend également à se méfier des risques concernant l'adhérence. Cela va de l'attention à une flaque de gasoil au passage d'un ralentisseur, en passant par la présence de gravillons, de peintures au sol ou de plaques métalliques. Enfin,

cet enseignement théorique aborde les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

Au sein de notre établissement la théorie est divisée en 2 x 1h : la 1<sup>ère</sup> se déroule au sein de nos locaux sur support média DVD, la 2<sup>nd</sup>e avec l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière mention 2 roues titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

**\*2 heures de pratique hors circulation (« sur plateau »)** : elles sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage... La personne en formation apprend à démarrer en toute sécurité, à bien positionner son corps pour assurer un meilleur équilibre grâce à une juste répartition du poids, à monter et à descendre les vitesses, à anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement et à s'arrêter. Le futur usager d'une motocyclette légère ou d'un tricycle à moteur est enfin sensibilisé à bien positionner son regard avant de virer ou de tourner. Il est ensuite formé à tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage.

**\*3 heures de pratique en circulation** : Cette dernière partie de la formation de 7 heures se fait en et hors agglomération. À l'issue des 180 minutes, le conducteur doit être capable d'adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation, de choisir la bonne voie, de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds. Il devra savoir franchir une intersection, changer de direction et dépasser en toute sécurité en tenant compte du phénomène d'aspiration. Il doit enfin savoir négocier un virage en toute sécurité.

Cette formation de 7 heures n'est pas restrictive dans le temps. À l'issue de cet enseignement, une attestation de suivi de formation sera remise par l'école de conduite.

# CFC77

**PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A**  
**LA CATEGORIE « A1 ET A2 » DU PERMIS DE**  
**CONDUIRE**



## LES CATÉGORIES DE PERMIS

A1	A2	A	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motocyclettes avec ou sans side-car :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- cylindrée max : 125 cm<sup>3</sup>,</li> <li>- puissance max : 11 kW</li> <li>- rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg.</li> </ul> </li> <li>• Tricycles à moteur : puissance ≤ à 15 kW.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motocyclettes avec ou sans side-car :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- puissance ≤ à 35 kW</li> <li>- rapport Puissance/Poids : ≤ 0,2 kW/kg.</li> </ul> </li> <li>La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.</li> </ul>	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	
		Moto avec ou sans side-car.	Tricycles à moteur : puissance > 15 kW.
16 ANS	18 ANS	20 ANS	21 ANS

## LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

### La formation théorique porte sur les thématiques suivantes :

- Dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers de la route.
- Réglementation générale et divers.
- Éléments mécaniques liés à la sécurité.
- Equipements de protection et autres éléments de sécurité.
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

## LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé,
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers,
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Ces compétences sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

## LES ÉPREUVES DES PERMIS A1 ET A2

### LES ÉPREUVES DU PERMIS

ETM	LES ÉPREUVES DU PERMIS	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 questions dont 10 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code.</li> <li>• Valable 5 ans ou 5 épreuves.</li> </ul>	
Épreuves hors circulation*	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercices à allure réduite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes.</li> <li>• Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée.</li> <li>• Un exercice à faible vitesse avec la prise en charge d'un passager.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercices à allure plus élevée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un exercice de freinage qui consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.</li> <li>• Un exercice de slalom et évitement qui consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.</li> </ul>
Épreuve en circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des parcours les plus variés possibles.</li> <li>• Conduite autonome durant 5 minutes.</li> <li>• Arrêt et redémarrage hors circulation.</li> <li>• Évaluation de la trajectoire de sécurité.</li> </ul>	

\*L'épreuve hors circulation consiste en un seul parcours enchaînant différents exercices de maniabilité.

# CFC77

**PROGRAMME DE FORMATION POUR LA**  
**PASSERELLE A2 VERS A**



### Objectifs de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

### Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

## CARACTÉRISTIQUES

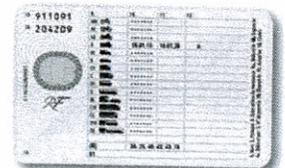
FORMATION DISPENSÉE	
<b>Véhicule utilisé</b>	<p>Catégorie A (véhicule à deux roues) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• puissance minimale de 50 kW</li> <li>• cylindrée minimale de 595 cm<sup>3</sup> pour un moteur à combustion interne</li> <li>• rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kW/kg pour un moteur électrique</li> <li>• poids à vide minimum de 175 kilogrammes</li> <li>• équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués</li> </ul> <p><i>L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kW et/ou d'un poids à vide inférieur à 175 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018.</i></p> <p>Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette.</p> <p>Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée. L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.</p>
<b>Enseignement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.</li> <li>• La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.</li> <li>• La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).</li> <li>• La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.</li> </ul>

## LA FORMATION DE 7 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Théorie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.</li> <li>• Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes.</li> <li>• Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.</li> <li>• Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection.</li> <li>• Conduite et produits psychoactifs.</li> </ul>
Séquence 2	• 2 h	• Maniabilité hors circulation	<p>S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les situations de changements de direction à droite et à gauche,</li> <li>• le freinage,</li> <li>• les techniques d'inclinaison.</li> </ul>
Séquence 3	• 3 h	• Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.</li> <li>• Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan</li> </ul>



À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



# CFC77

**PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A  
LA CATEGORIE « AM »( ancien BSR)**



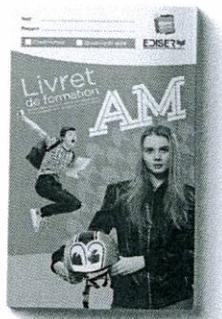
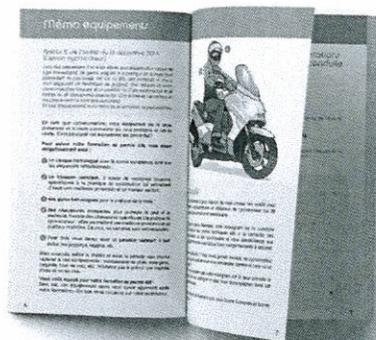
## LE PERMIS AM

### DURÉE DE LA FORMATION

La formation dure 8 heures minimum. Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

### QUESTIONNAIRE PRÉALABLE À LA FORMATION

L'élève doit obligatoirement posséder un livret de formation.



Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à l'enseignant d'adapter son enseignement aux besoins de l'élève.

### ÉQUIPEMENT PENDANT LA FORMATION

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blouson et pantalon résistant.

## BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM

Âges	Cyclomoteur		Quadricycle léger
	14 ans		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou Puissance	50 cm <sup>3</sup> ou 4 kW		
Poids à vide	-		< 350 kg
Restriction	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger		

## LA FORMATION DE 8 HEURES MINIMUM

### LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
1	30 minutes	Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève.</li> <li>Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.</li> </ul>
2	Minimum 1 h ①	Formation à la conduite hors circulation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : les équipements et leurs rôles ; la connaissance des principaux organes du véhicule ; la maîtrise technique du véhicule hors circulation.</li> </ul>
3	30 minutes	Apports théoriques (code de la route).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.</li> </ul>
4	Minimum 3 h ①	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : démarrer et s'insérer ; ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les intersections ; changer de direction.</li> </ul>
5	Minimum 1 h ②	Sensibilisation aux risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.</li> </ul>

① Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).

② La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.

# CFC77

**PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A  
LA CATEGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE**



# CFC77

**PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A  
LA CATEGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE**



## PLUSIEURS FILIÈRES POSSIBLES

	Apprentissage Anticipé de la Conduite AAC	Conduite supervisée	B traditionnel boîte manuelle	B 78 : boîte automatique
À partir de :	15 ans	18 ans	18 ans	18 ans
Formation pratique minimum	20 heures	20 heures	20 heures	13 heures
Durée du permis probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans

### AAC

- Un rendez-vous préalable
- Minimum 1 an et 3000 km de conduite accompagnée
- Au moins 2 rendez-vous pédagogiques

### Conduite supervisée

- Un rendez-vous préalable

## LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

### La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail ...) et la pression des pairs, etc.
- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

## LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail..., l'auto-évaluation.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.</li> <li>• Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.</li> <li>• Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.</li> <li>• Démarrer et s'arrêter.</li> <li>• Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.</li> <li>• Utiliser la boîte de vitesses.</li> <li>• Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.</li> <li>• Regarder autour de soi et avertir.</li> <li>• Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appréhender la route et circuler dans des conditions normales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.</li> <li>• Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.</li> <li>• Adapter l'allure aux situations.</li> <li>• Tourner à droite et à gauche en agglomération.</li> <li>• Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.</li> <li>• Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.</li> <li>• S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer et maintenir les distances de sécurité.</li> <li>• Croiser, dépasser, être dépassé.</li> <li>• Passer des virages et conduire en déclivité.</li> <li>• Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.</li> <li>• S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.</li> <li>• Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.</li> <li>• Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.</li> <li>• Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.</li> <li>• Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre un itinéraire de manière autonome.</li> <li>• Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.</li> <li>• Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.</li> <li>• Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.</li> <li>• Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).</li> <li>• Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.</li> <li>• Pratiquer l'écoconduite.</li> </ul>

## LES ÉPREUVES DU PERMIS

ÉPREUVES DU PERMIS	
Épreuve théorique générale : le code*	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code</li> <li>• Valable 5 ans ou 5 épreuves</li> </ul>
Épreuve pratique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 32 minutes.</li> <li>• Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute.</li> <li>• Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.</li> <li>• Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.</li> </ul>

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de **15 ans**.

\* Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

# CFC77

**PROGRAMME DE FORMATION LEVEE CODE 78**



## **PUBLIC CONCERNE :**

Seuls les élèves titulaires de la catégorie du permis B avec la mention 78 depuis au moins 6 mois, c'est-à-dire qui ont passés leur permis de conduire en boîte automatique sont concernés par cette formation.

Les élèves ayant passés leur permis en boîte automatique pour raison médicale ne sont pas autorisés à suivre cette formation !

## **OBJECTIF :**

L'objectif de cette formation de 7h est de régulariser votre permis de conduire et de vous donner le droit de conduire tout type de véhicule de la catégorie B : vous ne serez plus restreint à conduire uniquement un véhicule muni d'une seule boîte automatique.

## **LA FORMATION**

Elle est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Elle s'effectue sur un véhicule à changement de vitesses manuel, relevant de la catégorie B du permis de conduire appartenant à l'établissement.

Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

Elle comprend deux séquences :

- *Séquence 1 : durée de 2 heures.*

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- \* comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre ;
- \* être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

- *Séquence 2 : durée de 5 heures.*

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- \* savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite ;
- \* être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

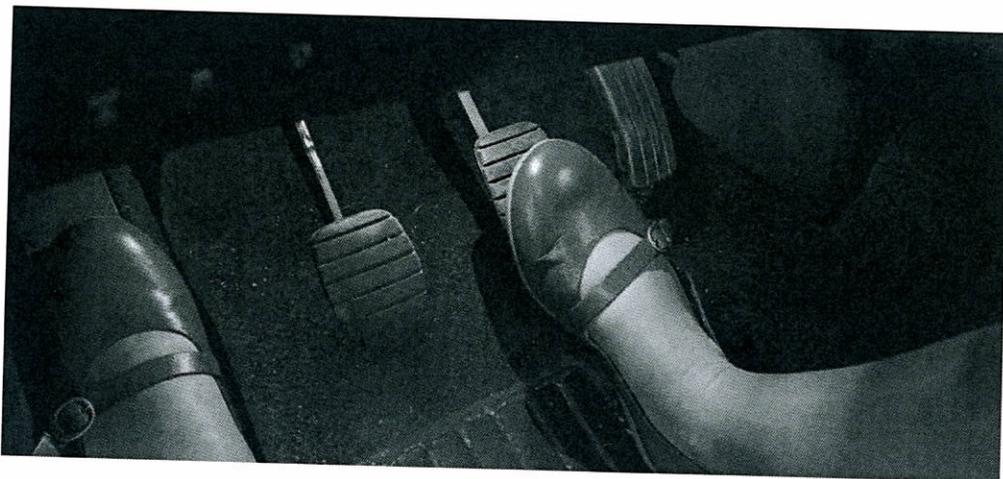
A la fin de la formation, une attestation est délivrée au conducteur et un exemplaire est transmis à l'autorité administrative. Le conducteur est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie concernée en boîte manuelle qu'à partir du moment où il est possession du titre définitif de conduite correspondant.

### Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

### Quand puis-je suivre la formation ?

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 6 mois après l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.



## CARACTÉRISTIQUES

### FORMATION DISPENSÉE

Véhicule utilisé	FORMATION DISPENSÉE
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie B, à changement de vitesses manuel.</li> <li>• Appartenant à l'établissement.</li> </ul>
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La formation est pratique et individuelle.</li> <li>• Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.</li> <li>• La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite.</li> <li>• Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.</li> </ul>

## LA FORMATION DE 7 HEURES

### LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Trafic nul ou faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.</li> <li>• Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.</li> </ul>
Séquence 2	• 5 h	• Conditions de circulation variées, simples et complexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite.</li> <li>• Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.</li> </ul>

**ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE P. PERMIS B. BOITE AUTOMATIQUE VERS BOITE MANUELLE**

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016.

Nom social de l'établissement : \_\_\_\_\_  
 N° d'agrément : \_\_\_\_\_  
 N° SIREN ou SIRET : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Date et lieu de délivrance de l'agrément professionnel : \_\_\_\_\_

Atteste que :

Nom de famille : \_\_\_\_\_  
 Nom d'usage : \_\_\_\_\_  
 Prénoms : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
 N°(s) : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatiques, pour des raisons non médicales : \_\_\_\_\_  
 N° du permis de conduire : \_\_\_\_\_  
 A suivi les sept heures de la formation complémentaire obligatoire requises pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.  
 Date de délivrance de l'attestation : \_\_\_\_\_

Contrat de l'établissement ayant dispensé la formation : \_\_\_\_\_  
 Signature du bénéficiaire de la formation : \_\_\_\_\_

Exemplaire blanc Préfecture      Exemplaire bleu Dfve      Exemplaire rose Etablissement

**ATTENTION :** La conduite de véhicules automatiques n'est autorisée qu'en présence de l'enseignant B. Le permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel est à compter de ce jour et est en possession de votre véhicule officiel enregistré.      01/01/2016, 01, 01/17

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

